



Les Archives départementales du Gard

Collecter, classer, conserver, communiquer tels sont les missions des Archives départementales du Gard.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Consulter aux Archives départementales est une possibilité offerte à tous. La salle de lecture des Archives départementales du Gard est ouverte à tous. Vous pouvez également profiter de ses ressources en ligne : archives numérisées, répertoires des archives conservées.

Le site de consultation des instruments de recherche et documents numérisés est régulièrement enrichi. Il vous offre l'accès en ligne à une partie des inventaires conservés aux Archives départementales du Gard. Ils s'ajoutent à ceux dactylographiés ou imprimés consultables en salle de lecture. Cela vous permettra de préparer votre visite aux archives en relevant les informations et les cotes qui vous intéressent dans les inventaires : [toutes les ressources en ligne](#).

Avant toute recherche, nous vous invitons à prendre connaissance [des notices d'utilisation du moteur de recherche](#) ainsi que de [la visionneuse](#).

Accès direct aux documents numérisés les plus demandés

Histoires familiales et généalogie

- [Les registres paroissiaux et d'état civil](#)
- Les matricules militaires
 - [Accès nominatif](#)
 - [Accès à l'inventaire](#)
- [Les listes de recensement de population](#)

Histoires des territoires

- [Le cadastre](#)
 - [Le cadastre napoléonien](#)
 - [Le cadastre rénové](#)
- [Les hypothèques](#)
- [Les tables de l'enregistrement](#)
- [Les compoix et délibérations communales](#)

Valorisation des documents

Focus sur la nouvelle exposition "La Libération dans le Gard" présentée aux Archives départementales du Gard du 1er juillet au 30 septembre 2024

L'année 2024 marque le 80e anniversaire de la Libération. Les Archives départementales du Gard ont choisi d'évoquer cette page d'histoire en

s'inscrivant dans les commémorations nationales. La tradition de résistance est ancienne dans le Gard, dès les guerres de religion qui ont secoué notre département au XVIIe siècle.

Les Archives départementales disposent de plusieurs expositions itinérantes (“*Au fil de l’eau*”, “*Jean Carrière*”), produites par les services du Département ou en partenariat avec d’autres institutions culturelles. Elles visent à mettre en lumière l’identité culturelle du territoire du Gard en multipliant les angles de vue sur l’histoire gardoise (archéologie, patrimoine, ethnologie...). Vous souhaitez développer un travail pédagogique ou illustrer une manifestation culturelle ? Ces expositions vous accompagneront dans vos différents projets : **Téléchargez ici la fiche de demande de prêt d’exposition itinérante** .

Pour qui ?

- Tous les publics

Comment en bénéficier ?

Les archives départementales du Gard vous accueillent en salle de lecture :

- les lundis de 8h30 à 12h45,
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h00.

Après inscription sur place, vous pourrez accéder à la salle de lecture. **Une pièce d’identité vous sera demandée pour vous inscrire. Il n’y a pas de prise de rendez-vous pour venir en salle de lecture.**

- **Inscriptions** : Si vous n’êtes pas encore inscrit(e) ou réinscrit(e) pour l’année en cours, vous avez le choix de vous inscrire sur place, muni(e) d’une pièce d’identité, ou de **renseigner le formulaire d’inscription** et de nous le renvoyer accompagné de votre pièce d’identité à archives@gard.fr .
- **Pré réservations de documents** : Il est possible de pré réserver 4 documents, au moins 2 jours ouvrés avant votre venue, en envoyant votre numéro de lecteur et les 4 cotes des documents à archives@gard.fr , et après inscription ou réinscription”.
- **À l’attention des enseignants** : La mission du service éducatif consiste à mettre en contact les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées avec les documents originaux conservés. L’équipe du service éducatif se tient à votre disposition pour vos réservations et pour tout projet que vous souhaiteriez construire avec les Archives départementales du Gard.

Dès à présent : réservation pour l’année scolaire 2024-2025

L’offre pédagogique est gratuite. Elle se décline en 3 axes :

Accueillir

Chaque enseignant peut construire en autonomie sa séance pédagogique à partir de documents d’archives et déployer cette séance aux Archives.

Sur réservation : salle de 35 places avec surveillance et mise à disposition de documents d’archives.

Proposer

Liste des ateliers :

- Découverte et visite des Archives départementales
- L’histoire de l’écriture
- Les sceaux
- Les blasons
- Les cahiers de doléances
- La Première guerre mondiale
- La Résistance
- Les valeurs de la République
- La généalogie
- Classer ses documents personnels

Les mallettes pédagogiques :

- Les blasons
- Les sceaux
- La généalogie

Le service éducatif des Archives départementales propose des approches plurielles des documents (pratique et sensible, réfléchi et raisonné) de sorte à rendre l'élève actif dans son appréhension des ressources abordées.

L'offre proposée in situ et hors les murs

Construire ensemble

Marine Del Rio, professeure d'histoire-géographie Missionnée par la DAAC au service éducatif des Archives départementales du Gard, se tient à la disposition des enseignants pour construire et développer des projets sur mesure.

Premier contact : écrire un courriel à archives@gard.fr en précisant dans votre demande :

- Votre nom et prénom
- Votre numéro de téléphone
- La ville de l'établissement scolaire
- Le nom de l'établissement
- Le niveau de la classe
- Le nombre d'élèves
- 3 dates éventuelles
- L'atelier souhaité

À l'attention des services producteurs d'archives

Selon la réglementation en vigueur, aucune élimination de documents d'archives publiques ne peut être faite sans le visa du directeur des Archives départementales.

- Avant de procéder à la destruction matérielle des pièces, il faut donc établir un bordereau récapitulatif des pièces dont l'élimination est souhaitée : le bordereau d'élimination .
- Pour verser vos dossiers aux Archives départementales un document est indispensable : le bordereau de versement .



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76